

Ce CHSCT s'est tenu en audioconférence.

Etaient présents : Pour l'administration M. DURET (IA-DASEN, Président du CHSCT), Mme CLARAC (Secrétaire Générale), M. PIQUEMAL (Chargé de mission SST DSDEN 09), Mme DULOUM (conseillère de prévention académique)

Pour la FSU 5 présents : Mmes CHARTIER, GIL, PONS, MM LABORDE, ESTALRICH.

Pour L'UNSA Education 7 présents : Mmes Myriam PIQUEMAL, Mylène SANS, Angélique GRACIEN, Laure SENTENAC, Anne DEJEAN, MM Jérôme LEVEILLE, Bassam NABOULSI. *Pascale GUEZENE* : excusée

Déclaration de l'UNSA Education

Pour l'UNSA Education, la reprise scolaire le 11 mai ne peut être que le début d'un processus qui mène à une réouverture progressive et

partielle des écoles et établissements en garantissant la sécurité sanitaire de tous les personnels et de tous les élèves.

Un cadrage clair entre l'état et les collectivités est nécessaire, notamment pour les personnels qui doivent assurer l'entretien des locaux. Les conditions matérielles et sanitaires de la reprise passent aussi par là.

L'élaboration d'un protocole sanitaire de reprise et d'un cadre commun à l'échelon national est indispensable. Ils doivent définir comment les règles sanitaires préconisées pour l'ensemble des travailleurs doivent également s'appliquer dans notre ministère et quelles recommandations doivent être mises en place pour protéger les élèves et les personnels en tenant compte de l'âge des enfants et des personnels à risque. La mise en œuvre de ce protocole et de ce cadre communs dans le département de l'Ariège doit être travaillée avec les représentants du CHSCT

Il apparaît également indispensable d'accorder du temps aux équipes pour leur permettre de se retrouver et de définir au mieux les modalités d'accueil des élèves et pour organiser les aménagements nécessaires afin de respecter les gestes barrières.

L'annonce par le président de la République d'une réouverture **progressive** à partir du 11 mai des écoles, collèges et lycées a suscité **une très vive inquiétude et de nombreux questionnements.**

L'avis du conseil scientifique en date du 25 avril et les préconisations nombreuses et complexes qu'il avance montrent qu'une reprise ne peut se faire qu'avec **une organisation stricte, très complexe à construire** puis à faire vivre à l'école, au collège et au lycée. Cette organisation sera peut-être très vite remise en cause dès qu'un cas apparaîtra dans les groupes d'élèves accueillis, dans leurs familles ou chez les personnels.

Quand on conjugue toutes ces conditions sanitaires aux contraintes de santé ou d'organisation familiale des personnels eux-mêmes, cette reprise apparaît impossible à mettre en œuvre pour le 11 mai et, repoussée au-delà, elle ne peut être que très partielle et restera très fragile.

Nous avons souhaité lister, de manière non exhaustive, tous ces questionnements et ces inquiétudes transmises par nos collègues, dans les questions que nous vous avons adressées.

Ces inquiétudes démontrent, s'il en est nécessaire, à quel point les personnels sont impliqués dans les missions qui sont les leurs. En ce moment d'épidémie et de confinement, **l'UNSA Education réaffirme que l'investissement de tous les personnels auprès des élèves et de leurs familles est à saluer.**

La mise en place de la continuité pédagogique, l'accueil des enfants de personnels prioritaires n'ont pu se faire que grâce à l'engagement de tous les personnels.

C'est pourquoi le mail adressé aux IEN et aux chefs d'établissements la semaine dernière a provoqué émoi, colère et incompréhension chez certains de nos collègues.

Aussi **l'UNSA Education se saisit de cette instance officielle** pour vous **demander, Monsieur l'Inspecteur d'académie, de clarifier vos propos afin que ne subsiste aucune ambiguïté** et de **reconnaître que chacun a œuvré et œuvre toujours à la hauteur de ses possibles et de ses contraintes.**

Réponse de l'Inspecteur d'académie

L'IA répond que le mail qu'il a envoyé s'adressait aux IEN, aux chefs d'établissements, aux chefs de division de la DSDEN, aux infirmiers, aux

assistantes sociales, au directeur de l'UNSS, aux conseillers pédagogiques départementaux, à l'USEP, à la DDCSPP, ce qui pour lui est une première indication quant à ses intentions positives dans ce courrier.

Il explique que les questionnements de ce courrier **n'avaient pas vocation à contrôler le travail mais à rendre compte de la qualité de ce qui avait été fait par les personnels pendant cette période.**

Il rappelle que ceux-ci ont tous sa confiance.

L'IA explique que **la santé des personnels est un élément essentiel dans le respect de la confidentialité.**

Au sujet des AESH, l'IA souligne que certains ont pu se sentir isolés et qu'il souhaite avoir une attention particulière à leur égard. L'IA ajoute que les éléments qu'il a demandé permettent de connaître l'ensemble des collègues accueillant des élèves dans les centres d'accueil pour la perception de la prime, l'ensemble des collègues qui a effectué le soutien scolaire pendant les vacances pour la perception des heures supplémentaires, ainsi que les volontaires qui n'auraient pas été sollicités pour les remercier de leur démarche. **Au sujet de l'expression « remarquables et remarqués, l'inverse est aussi vrai », l'IA explique que les diverses initiatives départementales permettent d'illustrer l'engagement de tous les personnels qui font des choses remarquables et remarquées mais « l'inverse est aussi vrai » puisqu'il y a aussi des choses pas forcément « remarquées » mais qui n'en sont pas moins « remarquables ».**

En exemple, il ajoute avoir été lui-même remarqué dans un article de la Dépêche lors de la distribution d'ordinateurs, **alors que ce sont les enseignants qui sont remarquables d'avoir pu faire le lien avec ces familles en rupture numérique.**

L'IA dresse la situation de l'état de santé des personnels au 21/04/2020 en Ariège :

8 enseignants, 1 personnel de direction et 1 conjoint de personnel de direction, 3 agents des collectivités ont eu ou ont encore une forme légère de Covid19 mais n'ont pas été testés. Aucun enseignant n'a été hospitalisé.

Il ajoute qu'un point est fait tous les matins à la préfecture : à ce jour le département compte 2 décès et 1 personne en réanimation.

L'IA souligne que **l'Ariège est relativement préservée et c'est une grande chance** mais, par définition, au moment du déconfinement la population ariégeoise sera très peu immunisée.

Les conditions du déconfinement devrait être précisées par le 1er Ministre ce mardi 28 avril à 15 heures. Le Ministre de l'Education Nationale a dit qu'il apporterait un cadrage plus spécifique à la reprise scolaire début mai

Questions diverses de l'UNSA Education sur l'accueil des élèves de parents prioritaires



- **Suite au retour de vacances, y a-t-il eu des problèmes de remise en route du dispositif dans les écoles accueil ?**

Les 23 écoles d'accueil continuent d'être encadrées par des enseignants et des personnels municipaux.

L'accueil s'est fait selon des horaires aménagés (7h-21h parfois). L'ARS et le directeur du CHIVA félicitent les enseignants pour le travail remarquable effectué. L'IA explique que le centre covid qui était installé à l'école Parmentier a été déménagé pour laisser le temps d'effectuer la désinfection avant le 11 mai.

L'IA ajoute que l'Académie de Toulouse accueille 1700 enfants là où l'Académie de Montpellier en accueille 700.

- **Les personnels volontaires sont-ils en assez grand nombre pour permettre une rotation régulière ?**

Les personnels volontaires sont assez nombreux pour permettre des rotations régulières.

- **Le nombre d'élèves accueillis a-t-il évolué, à la baisse ou à la hausse ?**

Avant les vacances, le nombre d'enfants accueillis était de l'ordre de 30 à 40. Pendant les vacances, une trentaine d'enfants étaient accueillis. Actuellement ce nombre est à la hausse avec 70 à 80 enfants accueillis.

- **Des masques sont-ils toujours disponibles suite à la distribution au début des vacances ? Peut-il y avoir un problème de réapprovisionnement ?**

La première distribution de masques a eu lieu mardi et mercredi de la première semaine des vacances. Les masques étaient initialement prévus pour les enseignants. L'IA explique avoir organisé la distribution des masques dès leur réception, pour les personnels devant accueillir les enfants. Il y a eu une 2ème distribution pendant les vacances et la 3ème distribution a eu lieu ce matin. Il n'y a donc pas de problèmes de réapprovisionnement. L'IA ajoute être en capacité de fournir des masques à l'ensemble des lieux d'accueil.

Questions diverses de l'UNSA Education sur les AESH

- **Ont-ils été destinataires d'informations spécifiques liées à leurs missions depuis le début du confinement et/ou au long du déconfinement ?**

L'IA répond que les AESH ont été peu sollicités au début du confinement. Ce contact est en train de se mettre en place actuellement.

- **Quel est l'interlocuteur vers qui ils peuvent se tourner ?**

Les différents interlocuteurs des AESH sont le référent de scolarisation, le chef de PIAL, le chef d'établissement.

- **Les AESH qui travaillent en collège ou lycée n'ont actuellement pas tous d'accès à l'ENT. Est-il possible de leur donner cet accès pour faciliter le télétravail avec l'élève ?**

Il faut interroger les chefs d'établissement. L'IA indique que l'utilisation de l'ENT permet d'établir un lien de proximité nécessaire.

- **De quelle manière seront-ils associés à la mise en place du retour en classe ? Participeront-ils à la préparation du retour des élèves (pré-rentree) ?**

Pas de réponse pour le moment.

- **Seront-ils intégrés dans le cadre des activités culturelles ou sportives ?**

L'IA répond que la mission première des AESH est l'accompagnement de l'élève en classe et ajoute que rien n'est exclu.

- **Qu'en est-il pour ceux qui accompagnent un enfant dont la famille refuse qu'il se rende à l'école ? Vont-ils poursuivre le télétravail ?**

Dans ce cas, la continuité du travail à distance doit se poursuivre.

- **Un dispositif particulier est-il prévu pour les AESH qui accompagnent plusieurs enfants en même temps, dans le 1^{er} et le 2nd degré ?**

L'IA répond ne pas avoir d'éléments à ce sujet.

• **La date d'un prochain CHSCT SD est-elle possible avant le 11 mai ?**

Un prochain CHSCT est prévu le mardi 5 mai.

L'UNSA Education demande qu'une communication soit faite ensuite rapidement en direction des familles. L'IA répond qu'une communication sera adressée en premier lieu aux familles des élèves du 1er degré.

• **Où en est l'élaboration du protocole sanitaire national ?**

L'IA indique que les éléments du protocole national seront connus à partir de mardi 28 avril. Il ajoute que des fiches mémos techniques, reprenant les gestes barrières notamment, seront diffusées aux personnels.

• **Des réunions entre les IEN et les directeurs d'écoles sont organisées. Est-ce que ces réunions ont eu lieu dans toutes les circonscriptions ?**

L'IA répond que ces réunions ont déjà eu lieu dans 2 circonscriptions. Il y a eu un problème technique pour une circonscription aujourd'hui ce qui retarde cette réunion. La réunion est prévue par téléphone dans la dernière circonscription.

• **Les enseignants doivent-ils interroger les familles pour connaître celles qui vont envoyer leurs enfants en classe. Les enseignants doivent-ils joindre les familles directement par téléphone ou par mail ? Si des familles ne sont pas joignables ou ne souhaitent pas répondre, les enseignants doivent-ils réitérer la demande ?**

L'IA explique qu'il est important d'estimer le nombre d'enfants pouvant être présents le 12 mai pour permettre aux maires d'anticiper. L'IA rappelle qu'on ne peut pas accueillir 100% des élèves, mais il faut une jauge. Selon son hypothèse, 20 à 25% d'élèves pourraient être présents. L'appel **téléphonique direct aux familles n'est pas nécessaire**, un contact par mail peut suffire.

• **Ces demandes ne sont-elles pas prématurées sachant que les maires peuvent décider de ne pas ouvrir les écoles ?**

Avoir une estimation est nécessaire pour que les maires puissent ensuite s'organiser.

• **Quelles vont-être les conditions matérielles de la reprise :**

◇ **Les masques : lesquels, pour qui, sont-ils obligatoires ?**

L'IA répond qu'une livraison de masques en nombre suffisant pour les personnels doit arriver entre le 5 et le 7 mai dans les établissements et les circonscriptions. Dans un premier temps, il s'agira de masques homologués FFP1, puis des masques réutilisables seront distribués.

◇ **Des tests de dépistages sont-ils prévus ?** L'IA n'a pas de réponse à cette question

◇ **Le gel hydroalcoolique : qui le fournit et dans quelles conditions ?**

Le département et la région approvisionneront les établissements en gel. Toutefois l'IA indique que le gel n'est pas forcément indiqué pour les jeunes enfants contrairement au lavage des mains classique. La problématique des points d'eau en nombre insuffisant se pose également et il faudra trouver des réponses au cas par cas, en fonction des situations locales. Il y a 161 écoles en Ariège et même si un cadre national, académique et départemental existe, il y a 161 situations spécifiques. Il faut avancer de manière coordonnée avec les directeurs et chefs d'établissements qui connaissent les locaux en lien avec les collectivités.

◇ **Comment va s'effectuer le nettoyage des locaux ?**

les collectivités l'assurent

• **Comment assurer la distanciation sociale dans les transports scolaires ou publics, lors des récréations, lors du passage aux toilettes pour les maternelles ?**

L'IA explique que si 1 élève sur 2 est présent en classe, ce rapport serait le même dans les transports scolaires. L'application de la distanciation sociale devra se mettre en place, mais le problème des montées et descentes se pose.

• **Comment respecter les gestes barrière avec les élèves en situation de handicap ayant besoin d'un accompagnement de proximité ?**

Dans cette perspective, l'IA répond que le distanciel pourra être priorisé.

• **Comment assurer les mouvements des élèves dans les espaces communs (les couloirs) ?**

Il faudra adapter les réponses à la situation de chacune des écoles. La question des internats est une question importante pour laquelle il n'y aura pas une réponse identique, en fonction des établissements.

• **Comment assurer la restauration scolaire ?**

La possibilité de manger un panier repas dans les salles de classe est évoquée, mais de nombreuses questions persistent. Par exemple le problème du personnel et du transport des repas jusqu'aux classes est en réflexion avec les collectivités.

• **Comment assurer la rotation des groupes d'élèves ?**

Pas de réponse pour le moment.

• **Comment assurer les entrées et les sorties pour éviter les regroupements ?**

Des discussions sont en cours avec la gendarmerie pour les réguler et éviter les rassemblements.

• **Comment seront identifiés les personnels à risques ?**

Ces personnels doivent se signaler comme personnel à risque. L'IA explique qu'il s'agit de bon sens et qu'il ne sera pas demandé de justificatifs.

La conseillère de prévention académique ajoute qu'il existe une liste des 11 pathologies dites à risques sur le site du Haut Conseil de la santé publique (*NDR : Vous pouvez retrouver cette liste sur le site : <https://www.hcsp.fr>*)

• **Comment procéder en cas de repérage de cas suspect ? Si un cas de contamination Covid est repéré, le confinement pour tous sera-t-il la réponse ?**

Pas de réponse pour le moment

• **Qui assurera l'école à distance si les enseignants sont à temps plein dans leur établissement ?**

L'IA répond qu'il faudra trouver des moyens de substitution.

• **Un effectif de 15 élèves ne peut être une norme absolue. Elle ne fait l'objet d'aucune préconisation des autorités sanitaires compétentes. Elle doit être modulée en fonction de l'âge des élèves et des locaux. Qui décidera ?**

Pas de réponse pour le moment

• **Une pré-rentree est indispensable pour mettre au point une organisation nouvelle : quelles sont les modalités de pré-rentree pour les personnels ?**

Pas de réponse pour le moment

• **Des dispositions spécifiques sont-elles prévues pour les personnels à risque dont la santé fragile ne permet pas le retour au travail (enseignants, AESH, personnels administratifs, ATSEM) ? Ou pour ceux dont des membres de la famille sont des personnes à risque ?**

• **Des dispositions spécifiques sont-elles prévues pour les enseignants parents d'élèves dont les enfants n'iront pas en classe ?**

• **Si le retour en classe des élèves de Petites et Moyennes sections de maternelle n'est pas prévu, que se passe-t-il pour les personnels (enseignants, AESH, ATSEM) travaillant avec ces élèves ?**

L'IA répond à ces trois questions en même temps qu'il faut travailler pour trouver une réponse, le télétravail en est une. Il ajoute qu'il faut pouvoir accueillir les enfants des personnels qui n'iront pas en classe.

• **Est-il prévu une communication ou un document à l'attention des familles, identique pour tous, par rapport au protocole de déconfinement et aux modalités de retour en classe ? Ce document doit informer tout le monde que les gestes barrières ne permettront pas le risque zéro.**

Il y aura une communication nationale qu'il faudra sans doute adapter pour chaque école.

• **Les gestes barrières ne garantissent pas le risque zéro, la responsabilité des enseignants pourrait-elle être engagée face à une famille dont l'enfant est malade suite au retour en classe ?**

L'IA répond ne pas avoir les compétences pour répondre à cette question juridique.

La responsabilité de l'Etat est mise en avant, le ministère devra apporter une réponse.



Autres questions diverses

Qu'en est-il pour les personnes à risque, femmes enceintes notamment ?

L'IA répond qu'il a répondu à des mails de personnels inquiets qui se sont adressés à lui.

La bienveillance est de mise. La santé doit être privilégiée, les personnes à risque ne devront pas être exposées, mais l'organisation n'est pas encore définie.

Les contacts avec les collectivités territoriales sont-ils établis pour la désinfection et le nettoyage des lieux d'accueil ?

L'IA répond avoir un contact quotidien avec les collectivités territoriales : le DGS du Conseil Départemental et la représentante des maires ruraux. Tous les matins, un bilan est fait avec la Préfète sur l'ensemble des données.

Un point d'orientation sur le 11 mai est prévu avec l'ensemble des parlementaires.

De plus, 3 réunions avec les IEN, le Sénateur, les Maires, les chefs d'établissements doivent également avoir lieu.